



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
BPPS

Grenoble, le

14 SEP. 2020

Le Préfet
à

Mesdames et Messieurs les Députés

Madame et Messieurs les Sénateurs

Monsieur le Président
du conseil départemental

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale

Objet : Modalités de prise de contact, en urgence, avec un membre du corps préfectoral

A l'occasion de l'exercice de vos fonctions, vous pouvez être conduits à me contacter ou à contacter un des membres du corps préfectoral en urgence. Cela peut notamment être le cas en cas d'agression verbale ou physique à l'encontre de vous-même ou d'un élu.

Plusieurs faits de cette nature ont ainsi été perpétrés, au niveau national, ces dernières semaines. Le département de l'Isère n'est pas épargné par ce phénomène. C'est pourquoi, j'ai redonné des instructions très fermes aux forces de l'ordre pour qu'elles soient réactives et à votre écoute, dès lors que vous composez le 17 ou déposez une plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

L'appel au numéro d'urgence (17), en cas d'agression, est à privilégier. Le dépôt de plainte, le cas échéant avec constitution de partie civile, est par ailleurs indispensable pour que le procureur de la République engage des poursuites.

Je vous invite en outre à prendre contact, sans délai, avec le sous-préfet de permanence. Pour cela, de jour comme de nuit, le standard de la préfecture (**04 76 60 34 00**) est à votre écoute et vous mettra en relations avec l'un de mes proches collaborateurs qui m'en informera.

Le Préfet

Copie adressée à :

- Madame et Monsieur les Sous-Préfets de la Tour du Pin et de Vienne ; **Lionel BEFFRÈ**
- Madame la directrice départementale de la sécurité publique ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de l'Isère.